



**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du
lundi 24 juillet 2023 à 19h00**

PRESENTS : MM. MUFFAT Sophie, GEROUDET David, BAUD Mickaël, BAUD Nadine, GEROUDET Francis, RAMEL Benoît, VANSCHEEUWYCK Marie-Ange.

ABSENTS EXCUSES : Mr FIGUEIRA-VALERIO Joaquim,

ABSENTE : Mme CAVET Carole.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme BAUD Nadine

Madame la Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2023.

Les membres du conseil municipal approuvent le compte rendu à l'unanimité.

FORÊTS :

- ❖ Présentation des coupes à asséoir en 2024, l'état d'assiette des coupes de bois de 2024 est reporté en 2026. Autorisation de Madame le Maire donnée à l'ONF pour l'exploitation du bois malade en 2024.

FINANCES :

- ❖ Subventions exceptionnelles :
 - Centenaire de l'Orphelinat de Mélan : 200 €.
 - Vadim DRUELLE a gravi Kangchenjunga (8 586 m) le 25 mai dernier : 250 €.
 - Participation à la classe découverte des élémentaires : 1 500 €

Le conseil municipal décide d'accorder ces subventions exceptionnelles.

- ❖ Décision modificative budget principal :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61558 : Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	2 070.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 070.00 €	
D 65748 : Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé		1 950.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		1 950.00 €
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		120.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		120.00 €

Le conseil municipal décide de valider cette décision modificative.

- ❖ Location d'appartement :
 - Location du studio J5 à Monsieur ROSSETO Julien à compter du 1^{er} août pour 428,00 € par mois.
 - Location de l'appartement I8 à Monsieur RENAUX Hugo (un des nouveaux professeurs des écoles à Essert-Romand) à compter du 1^{er} septembre pour 428,00 € par mois.
- ❖ Attribution de l'aide Sylv' Acctes d'un montant de 1 336,00 € (conforme à la demande faite lors du dernier conseil municipal).
- ❖ Versement 2023 du Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) :
 - En fonctionnement : 954,82 €
 - En investissement : 6 253,17 €
- ❖ Versement du solde des subventions accordés pour les travaux du Rateli :
 - Solde du département : 14 809,80 € soit un total de 24 683,00 €
 - Totalité de la subvention de la région : 10 000,00 €

RESSOURCES HUMAINES ;

- ❖ Création d'un emploi permanent pour l'embauche de personnel pour le ménage de l'école et de la mairie. Un contrat annualisé sera établi à Mme MARULLAZ Rachel.

URBANISME ;

Examen des dossiers en cours

❖ Permis de construire :

FRANON IMMO	Route des Bouts	Aménagement ferme	Accordé
Mme BARROW	Route des Avorzis	Construction chalet	En cours d'instruction
Mr et Mme ADAMEC	Route de la Mériver	Modificatif	En cours d'instruction

❖ Déclaration préalable :

Mr JACQUARD	Route de la Côte	Changement toiture	Accordé
-------------	------------------	--------------------	---------

Un courrier a été envoyé aux propriétaires concernant leur grue.

QUESTIONS DIVERSES ;

- Affaires scolaires :

Lecture du compte rendu dernier Conseil d'Ecole.

Information du courrier de l'Inspection d'académie : Le taux d'encadrement annoncé et particulièrement bas (17,7 élèves par classe) dans le RPI aurait justifié un retrait d'emploi. La décision est de maintenir pour un an les structures actuelles des écoles. Afin de garantir l'équité départementale, un retrait sera envisagé à la rentrée scolaire 2024 si aucune évolution majeure n'est constatée.

Changement de prestataire pour la cantine scolaire.

- ZAC du Chef Lieu : Evaluation des domaines :

Le pôle d'évaluation des domaines donne un avis sur la valeur vénale du terrain à aménager. C'est une valeur de référence qui se calcule par deux méthodes, méthode de comparaison par rapport aux ventes réalisées sur la commune et communes environnantes.
Méthode du compte à rebours aménageur qui permet de connaître la rentabilité du projet pour un aménageur privé suivant les contraintes de l'OAP définies dans le Plui-h.

Le conseil municipal doit réfléchir à une solution pour mener ce projet à terme.

- Réservoir : point sur l'avancé des travaux.
- Réfection de la route des Praz depuis le réservoir jusqu'à la patte d'oie de l'entrée du hameau. Plusieurs solutions proposées : enrobé râpé ou broyage de concassé puis compactage au rouleau.
- La CCHC propose de faire une carte des sentiers par communes.
- Compte tenu de nombreux travaux à réaliser sur la commune, le conseil municipal décide de louer une pelle mécanique de 2 tonnes 5.
- Arrêté VTT
Le conseil municipal décide de ne pas prendre d'arrêté pour limiter les VTT sur les chemins.
- Lecture de la lettre de bienvenue de Mr ARMINJON, maire de Thonon-les-Bains suite au rattachement de la commune à l'arrondissement de Thonon-les-Bains.

Prochain conseil municipal : Lundi 11 septembre 2023 à 19h00

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h30.

Le Maire,
Sophie MUFFAT

La secrétaire,
Nadine BAUD

